

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
	ļ
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

<u>Délibération n°</u>: 23.02.20

<u>Date de convocation</u>: 17 février 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois Le 24 février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	Х		
BRUGERON Jean-Noël	Х		
CASTAN Emmanuel	Х		
DE LESCURE Jean	Х		
HUGON Christine	Х		
ITIER Jean-Paul	Х		
JEANJEAN René		Х	
MAURIN Olivier	Х		
POURQUIER Jean-Paul		Х	Monsieur Alain ASTRUC
RECOULIN Isabelle		Х	
ROUX Christian	Х		
SAINT-LÉGER Francis		Х	
TUFFÉRY Julien		Х	

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

GESTION DÉLÉGUÉE DU FONDS CHALEUR Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de chaleur renouvelable

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE a été désigné lauréat par l'ADEME d'un premier Contrat Territorial Chaleur Renouvelable pour le développement de la Chaleur Renouvelable en Lozère, arrivé à échéance fin 2022.

Le renouvellement de ce contrat pour la période 2023-2025 est en cours de finalisation et le SDEE continuera à assurer la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME.

Cet accord sera formalisé par la signature :

- d'une convention de financement permettant au SDEE de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME pour assurer une mission d'animation en vue du développement de la Chaleur Renouvelable sur son territoire;
- d'un *accord cadre*, qui déterminera les conditions de déploiement territorial du Fonds chaleur ;
- d'une *convention de mandat*, pour la gestion déléguée du Fonds Chaleur permettant au SDEE d'assurer l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des contrats d'attribution, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME.

L'instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur se déroule au sein d'une commission d'attribution des aides composée du SDEE et de l'ADEME. Il est précisé que l'ADEME reste seule décisionnaire dans l'attribution des aides.

Les dossiers ci-après viennent d'être finalisés. Dans l'attente de la tenue de la prochaine commission d'attribution des aides qui ne pourra intervenir qu'à l'issue de la signature des conventions liées au renouvellement du Contrat Territorial Chaleur Renouvelable, il est proposé aux membres du Bureau Syndical d'anticiper la validation du financement des projets ci-après et de conditionner la notification d'attribution de ces aides à la formalisation de l'accord de l'ADEME :

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement Région/FEDER
POIC ENERGIE	a subvention	du 3DEE	Region/ FEDER
BOIS ENERGIE Etudes			
SOC HLM Lozère Habitations			
Réalisation d'une étude de faisabilité bois-énergie pour	3 600 €	2 520 €	_
le foyer de vie Lucalous à Meyrueis	3 000 €	2 320 0	
Association l'Arc en Ciel			
Réalisation d'une étude de faisabilité bois-énergie pour	6 900 €	2 415 €	2 415 €
l'établissement de Chaudeyrac			
Commune de Saint Alban sur Limagnole			
Réalisation d'une étude de faisabilité pour une	3 000 €	2 100€	-
chaufferie bois-énergie avec réseau de chaleur			
Travaux			
SASU Takh Développement			
Réalisation d'une installation à granulés pour quatre	49 686 €	28 690 €	-
bâtiments à Hures la Parade			
SEML Abattoirs du Gévaudan			
Installation d'une seconde chaudière à bois-déchiqueté	214 820 €	106 320 €	31 450 €
pour l'abattoir du Gévaudan à Antrenas			
SCI Frères Lumières			
Réalisation d'une installation à granulés pour un	28 126 €	9 954 €	8 692 €
immeuble de quatre logements			
Département de la Lozère	70.644.6	465406	
Réalisation d'une installation à granulés pour la Maison	78 641 €	16 548 €	-
de santé de Florac			
Association la Chaudière			
Réalisation d'une installation à bois déchiqueté pour	104 642 €	60 072 €	4 084 €
quatre logements à Saint Etienne du Valdonnez			
Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes			
Réalisation d'une installation à granulés pour l'hôtel	116 948 €	30 660 €	53 724 €
Rochefort à Florac			
GEOTHERMIE			
Etudes			
Commune de Bourgs sur Colagne			
Réalisation d'une étude de faisabilité géothermie pour	3 000 €	2 100 €	-
l'ancienne école de Chirac			
Commune de Banassac-Canilhac			
Réalisation d'une étude de faisabilité géothermie pour	4 050 €	2 835 €	-
l'espace associatif - polyvalent			
Travaux			
Département de la Lozère	440.00= 5	24.772.5	
Réalisation d'une installation de géothermie pour la	113 235 €	34 470 €	-
Maison de santé de Langogne			
Total	726 648 €	298 684 €	100 365 €

Délibération n°: 23.02.20

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VALIDE le financement des opérations présentées ci-dessus, sous réserve d'une validation conjointe de l'ADEME au cours d'une prochaine commission d'attribution des aides ;

AUTORISE son Président à signer tous documents nécessaires à ces décisions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

Le Président Alain ASTRUC Le Secrétaire de séance Christian ROUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20230224-20230220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

